



**Cfdt:**

**BNP PARIBAS**

09 juillet 2025

Le LCL, ainsi que la Société Générale ont récemment restructuré leur propre réseau.

Ces projets ont été accompagnés par des mesures négociées fortes et ambitieuses, telles que :

- L'engagement ferme de la direction de ne procéder à aucun licenciement en lien avec le projet
- L'accessibilité facilitée à des primes d'accompagnement à la mobilité, dont une prime de vétusté pour utilisation du véhicule personnel.
- La prise en charge des frais supplémentaires engendrés par la restructuration (frais de transport, frais de garde, etc.)

**Consultez ici l'accord négocié à la SG**

**Consultez ici l'accord négocié au LCL**

# Projet de restructuration Retail 4.0

Une nouvelle négociation obtenue, et très attendue.



La CFDT a, avec l'intersyndicale CAT, CFTC, CGT, FO et les élus « sans étiquette » d'Occitanie, engagé la rupture du dialogue social depuis ce vendredi 4 juillet 2025.

Nous avons obtenu la réouverture des négociations de l'accord spécifique, pour y faire intégrer des mesures d'accompagnement à la hauteur de vos attentes et de l'impact qu'aura cette restructuration du réseau sur votre quotidien, et votre équilibre vie pri/vie pro.

## NOUVELLE RÉUNION DE NÉGOCIATION :

**Ce mercredi 9 juillet à 14h**



**NOUS CONTINUONS À PORTER, EN TOUTE RESPONSABILITÉ, LES DEMANDES SUIVANTES :**

- ▶ **La mise en place d'un véritable accompagnement à la mobilité, incluant :**
  - La prise en charge de tous les frais supplémentaires induits par le projet (remboursement des frais de transport, de garde d'enfant, de péage, etc.).
  - Une prime conséquente qui pourrait amortir en partie pour les salariés la destruction de leur poste, et la nécessaire mobilité vers un nouveau poste/métier.
- ▶ **La préservation des bassins d'emploi en ouvrant davantage de plateformes "Service Client" et en revoyant à la baisse le plancher de 10 salariés pour la création ou le maintien de ces sites.**
- ▶ **L'accès à l'accompagnement à la mobilité pour tous les salariés**, y compris ceux actuellement exclus des dispositifs en vigueur dans la banque (la formule « mobilité rapprochée », par exemple, exclut 20 villes en France, une majorité des villes qui vont accueillir des « Services Client »).

À ce jour, la direction ne propose qu'une prime de 700 euros bruts pour les salariés dont le poste en agence serait détruit **ET** qui rejoindraient les plateformes « Service Client », tout en maintenant des conditions très strictes d'accès aux dispositifs de mobilité actuels.

**La CFDT, avec l'intersyndicale, vous communiquera rapidement le résultat de cette 3<sup>e</sup> réunion.**